

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Vous venez d'arriver à Miramas ? Vous venez d'avoir 18 ans dans l'année ? Inscrivez-vous sur les listes électorales pour pouvoir voter !

Vous pouvez désormais vous inscrire sur les listes électorales de Miramas six semaines avant le premier scrutin.

QUI PEUT S'INSCRIRE ?

- Toute personne majeure de nationalité française,
- les jeunes atteignant leur majorité la veille du jour de l'élection (ou du deuxième tour),
- peuvent également s'inscrire sur les listes complémentaires les ressortissants Européens afin de participer aux élections municipales et européennes,
- toute personne majeure venant d'acquérir la nationalité française.

Vous venez juste d'atteindre vos 18 ans, vous êtes inscrits sans faire de démarche individuelle à condition de figurer à la bonne adresse dans le fichier de l'INSEE, qui regroupe les jeunes ayant satisfait à l'obligation de [recensement au titre du service national](#).

Toutefois, nous vous conseillons de contacter le service élections de la ville pour vérifier votre inscription.

Pièces justificatives à fournir

1. Un document d'identité avec photo

La pièce doit prouver la nationalité française (passeport ou carte nationale d'identité), elle doit être récente (en cours de validité ou expirée depuis moins de cinq ans à la date de la demande d'inscription sur la liste électorale).

2. Un justificatif de domicile

- Justificatif de domicile de moins de trois mois dans la commune (quittance loyer, EDF, eaux, etc.).
- Justificatif de la résidence depuis plus de six mois dans la commune.
- Justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière) pour la deuxième année sans interruption.

Pour les personnes vivant chez leurs parents ou les personnes hébergées :

- une carte d'identité avec photo de l'intéressé, en cours de validité,
- un justificatif de domicile de moins de trois mois des parents ou de l'hébergeant,
- la carte d'identité avec photo des parents ou de l'hébergeant,
- une attestation d'hébergement,
- un justificatif de domicile de l'hébergé à l'adresse de l'hébergeant.

Pour les personnes majeures naturalisées qui ne sont pas encore en possession d'une pièce d'identité française :

- extrait d'acte de naissance,
- décret de naturalisation,
- ou attestation du préfet,
- justificatif de domicile de moins de trois mois.

COMMENT S'INSCRIRE ?

- Par internet sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)
- Par courrier en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription ([CERFA n°12669*02](#)) ainsi que les pièces justificatives.
- En vous présentant à l'Hôtel de ville au service des élections (si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer, vous pouvez remettre une procuration établie à la personne de votre choix, en plus des pièces justificatives).

En savoir plus

Service élections

Adresse : Hôtel de ville - Place Jean-Jaurès

Tél : 0800 013 140 (numéro unique gratuit)

Horaires d'ouverture : lundi, mercredi, jeudi, et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, mardi de 12h à 18h

→ [Notice inscription sur les listes électorales](#)